

## Des prix plus élevés de 31 % en Polynésie française qu'en France métropolitaine en 2022

**En 2022, les prix à la consommation entre la Polynésie française et la France métropolitaine demeurent plus élevés de 31 %, en considérant un panier de consommation moyen comparable et intermédiaire entre les structures de consommation des deux territoires. En 2016, à méthode identique, cet écart s'élevait à 39 %. Depuis 2016, l'écart de prix s'est réduit notamment pour les communications, les transports, les boissons alcoolisées, les biens d'équipement de la maison, tandis qu'il s'est accru dans l'hôtellerie-restauration.**

### Les écarts de prix dépendent du panier de consommation

Les écarts de prix entre la Polynésie française et la France métropolitaine peuvent être envisagés sur la base du panier de consommation métropolitain ou sur la base du panier de consommation polynésien. Dans les deux cas, le panier de consommation est toujours plus cher en Polynésie française qu'en France métropolitaine.

Un ménage consommant un panier métropolitain voit sa dépense augmenter de 44 % lorsqu'il effectue ses achats en Polynésie française. Un ménage consommant un panier polynésien le paie quant à lui 19 % plus cher en Polynésie française que s'il le consommait en France métropolitaine. Entre ces deux paniers extrêmes, les modes de vie font que les ménages s'adaptent aux prix et à l'offre commerciale du territoire sur lequel ils consomment.

En synthétisant les habitudes de consommation, le niveau des prix à la consommation est ainsi plus élevé de 31 % en moyenne en Polynésie française qu'en France métropolitaine en 2022, selon l'indice synthétique de Fisher (*cf. méthode*).

Cet écart est comparable à celui constaté en Nouvelle-Calédonie et dépasse largement ceux constatés dans les départements d'Outre-mer (16 % en Guadeloupe, 14 % en Martinique et en Guyane, 10 % à Mayotte et 9 % à La Réunion).

Les prix demeurent plus élevés en Polynésie française pour l'ensemble des grandes catégories de produits à l'exception des transports. Les écarts de prix sont principalement dus aux produits alimentaires.

**TABLE 1.** Écarts de prix par grandes fonctions de consommation entre Polynésie française et France métropolitaine en 2022 et 2016

| Fonctions de consommation                                 | Écart moyen (Fisher) |               | Écart sur la base du panier de consommation métropolitain |               | Écart sur la base du panier de consommation polynésien |               |
|---|----------------------|---------------|---|---------------|--|---------------|
|   | 2022                 | 2016          | 2022  | 2016          | 2022   | 2016          |
| Produits alimentaires et boissons non alcoolisées         | 45,4 %               | 48,3 %        | 80,3 %  | 80,7 %        | 17,2 %   | 21,7 %        |
| Boissons alcoolisées, tabacs                              | 82,7 %               | 111,6 %       | 107,0 %   | 141,8 %       | 61,3 %   | 85,2 %        |
| Articles d'habillement et chaussures                      | 4,3 %                | 7,6 %         | 6,7 %   | 20,9 %        | 1,9 %  | -4,2 %        |
| Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles    | 34,8 %               | 35,2 %        | 27,6 %  | 47,6 %        | 42,4 %   | 23,8 %        |
| Meubles, équipement de ménage, entretien courant du foyer | 21,0 %               | 46,8 %        | 46,7 %  | 55,2 %        | -0,3 %   | 38,9 %        |
| Santé   | 9,8 %                | 10,6 %        | 18,4 %  | 18,3 %        | 1,8 %  | 3,3 %         |
| Transports  | -0,6 %               | 6,8 %         | -0,2 %  | 3,9 %         | -0,8 %   | 9,7 %         |
| Communications  | 32,6 %               | 95,4 %        | 39,6 %  | 155,0 %       | 25,9 %   | 49,8 %        |
| Loisirs et culture  | 40,7 %               | 38,9 %        | 47,4 %  | 59,7 %        | 34,3 %   | 20,7 %        |
| Hôtellerie, café, restauration                            | 75,5 %               | 42,2 %        | 122,9 %   | 58,1 %        | 38,1 %   | 27,9 %        |
| Biens et services divers, y compris enseignement          | 29,1 %               | 62,2 %        | 40,0 %  | 78,7 %        | 19,0 %   | 47,3 %        |
| <b>Ensemble</b>   | <b>30,8 %</b>        | <b>38,5 %</b> | <b>43,8 %</b>   | <b>54,9 %</b> | <b>18,9 %</b>  | <b>24,0 %</b> |

**Note :** L'écart moyen ou indice de Fisher correspond à la moyenne géométrique des écarts de prix calculés, l'un sur la base du panier de consommation moyen de France métropolitaine, l'autre sur la base du panier de consommation de Polynésie française.

Source : Insee-ISPF, enquête de comparaison spatiale de prix 2022

## Les produits alimentaires sont plus chers de 45 % en Polynésie française

Les prix des produits alimentaires et boissons non alcoolisées sont plus élevés en moyenne de 45 % en Polynésie française. Les écarts de prix sont les plus élevés pour les produits laitiers, charcuteries, boissons et produits sucrés de confiserie. Se nourrir coûte plus cher en Polynésie française pour l'ensemble des produits alimentaires à l'exception des poissons frais issus de la pêche locale et de certaines viandes importées de pays du Pacifique. Ainsi, pour un ménage consommant un panier métropolitain en Polynésie française, le surcoût de l'alimentation atteint 80 %, tandis qu'il s'élève à 17 % pour un ménage consommant un panier polynésien.

Autre poste de dépense indispensable, les dépenses de logement nécessitent un budget supérieur de 35 % en Polynésie française, qui s'explique par des loyers privés et un coût de l'électricité plus élevé qu'en France métropolitaine, en 2022.

En Polynésie française, l'hôtellerie, café et restauration présente des prix supérieurs de 75 % à la France métropolitaine. Bien que ce soient les services d'hébergement qui présentent le plus fort écart de prix (+ 90 %), ce sont les services de restauration qui contribuent le plus à cet écart du fait de leur part plus importante dans les dépenses des ménages.

Les boissons alcoolisées et tabacs sont plus chers de 83 % en Polynésie française qu'en France métropolitaine. Ce résultat provient exclusivement des boissons alcoolisées. Les tabacs sont quant à eux, à la date de l'enquête (mars et avril 2022) moins chers en Polynésie qu'en France métropolitaine où la fiscalité sur ce type de produits a été renforcée dans le cadre des campagnes anti-tabac en France métropolitaine au cours des dernières années.

## Les prix des transports sont devenus légèrement moins élevés en Polynésie française qu'en France métropolitaine

En 2022, les prix des transports sont en moyenne inférieurs de 1 % en Polynésie française, du fait principalement du moindre prix des carburants. Les prix au détail du gazole et de l'essence, réglementés en Polynésie française, sont en effet en moyenne inférieurs de 25 %. Le moindre coût des transports s'observe également dans d'autres territoires ultra marins.

## Un écart de prix qui se réduit entre la Polynésie française et la France métropolitaine entre 2016 et 2022

Entre 2016 et 2022, l'écart moyen de prix s'est réduit de 8 points : il atteignait en effet + 39 % en 2016 (indice de Fischer). L'évolution de l'écart est la résultante d'évolutions de prix et des paniers de consommation au cours de la période.

Les niveaux de prix se sont rapprochés dans les transports, fortement impactés par la réduction de l'écart des transports aériens et prix des carburants. À titre d'illustration, l'indice des prix à la consommation (IPC) de l'énergie, mesuré et publié chaque mois, a augmenté de 57,8 % en France métropolitaine et de 12,5 % en Polynésie française entre mars 2016 et mars 2022.

Les niveaux de prix se sont rapprochés dans les communications (téléphonie mobile, internet) en lien avec l'ouverture à la concurrence opérée au cours des dernières années. En 2016, les communications étaient 95 % plus chères en Polynésie française alors qu'en 2022 l'écart mesuré s'élève à 33 %.

Les prix d'autres biens et services se sont également fortement rapprochés (+ 29 % en 2022 après + 60 % en 2016) sous l'effet des hausses de prix plus rapides en France métropolitaine qu'en Polynésie française au cours des six années écoulées, notamment les prix des assurances ou de divers services.

L'écart se réduit peu dans l'alimentaire (de 3 points). Cette tendance est cohérente avec l'IPC de l'alimentation, mesuré et publié chaque mois : il a augmenté de 11,1 % en France métropolitaine et de 9,0 % en Polynésie française entre mars 2016 et mars 2022.

À l'inverse, les écarts de prix sont plus importants pour l'hôtellerie et la restauration hors domicile entre 2016 (+ 42 %) et 2022 (+ 75 %).

## Des structures de consommation différentes

Les structures de consommation des ménages de Polynésie française et de France métropolitaine présentent des écarts notables. On remarque notamment que les dépenses répondant aux besoins essentiels de se nourrir, se loger, se déplacer représentent 62 % du budget des ménages polynésiens alors qu'ils ne concentrent que 44 % du budget des ménages de France métropolitaine. En Polynésie française, l'alimentation pèse 10 points de plus dans les dépenses, le transport pèse 5 points de plus et les charges de logement 2 points de plus. En conséquence, les dépenses de santé, d'autres biens et services, de loisirs et culture des ménages polynésiens pèsent moins lourd dans le budget.

Les écarts sont plus significatifs pour des articles particuliers, en lien avec des modes de vie qui varient d'une zone à l'autre, ce qui conditionne la consommation de certains produits. Ainsi, les dépenses des ménages en produits de la mer, en produits tropicaux et en vêtements légers sont logiquement plus élevées en Polynésie qu'en France métropolitaine. À l'inverse, les dépenses de cinéma, de théâtre, de services sportifs et récréatifs sont moindres qu'en France métropolitaine.

L'écart significatif de pondération sur les dépenses de santé tient essentiellement aux différences de prises en charge entre la Polynésie et la France métropolitaine. De plus, la pratique de dépassements d'honoraires est plus fréquente dans l'Hexagone, ce qui engendre une participation plus forte des ménages aux dépenses de santé. Le niveau moyen de remboursement des frais médicaux (hors complémentaire santé) est plus faible en France métropolitaine qu'en Polynésie française. Cela génère une pondération plus forte des frais de santé pour un ménage métropolitain (11 %) que pour un ménage polynésien (1 %).

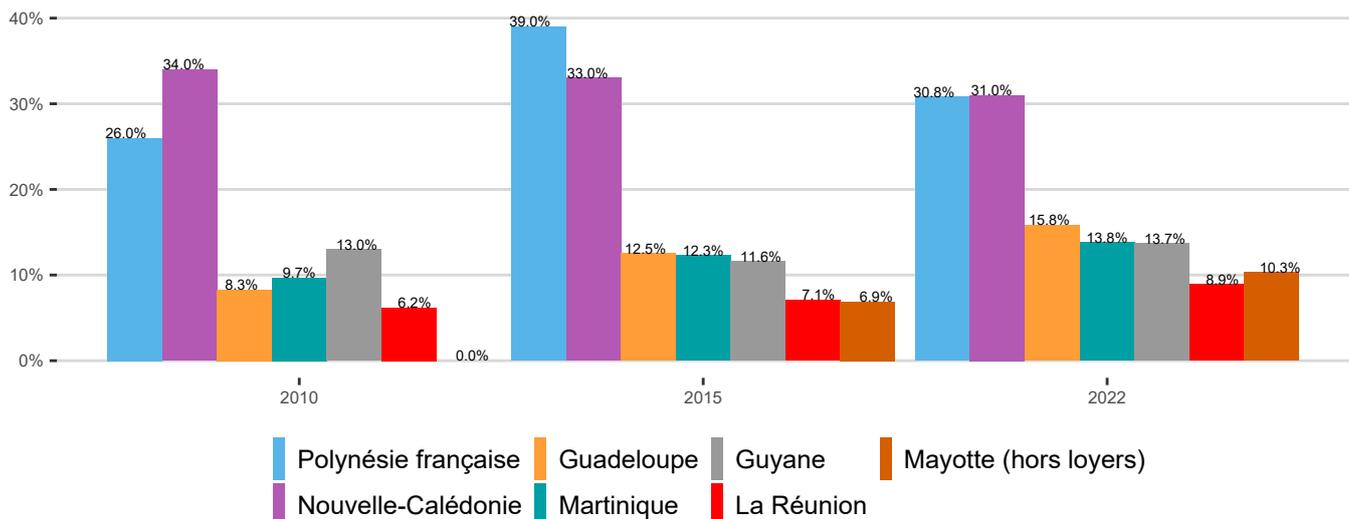
TABLE 2. Écarts de prix (Fisher) par grandes fonctions de consommation entre les territoires ultramarins et la France métropolitaine en 2022

| Fonctions de consommation                                 | Polynésie française | Nouvelle-Calédonie | Guadeloupe    | Martinique    | Guyane        | La Réunion    | Mayotte          |
|---|---------------------|--------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|------------------|
| Produits alimentaires et boissons non alcoolisées         | 45,4 %              | 78,0 %             | 41,8 %        | 40,2 %        | 39,4 %        | 36,7 %        | 30,2 %           |
| Boissons alcoolisées, tabacs                              | 82,7 %              | 92,4 %             | 24,8 %        | 22,6 %        | - 2,1 %       | 27,3 %        | 40,0 %           |
| Articles d'habillement et chaussures                      | 4,3 %               | 6,4 %              | 7,4 %         | 8,5 %         | - 1,7 %       | - 2,5 %       | - 6,8 %          |
| Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles    | 34,8 %              | 29,6 %             | 3,8 %         | 7,0 %         | 5,5 %         | - 6,0 %       | - 1,3 %          |
| Meubles, équipement de ménage, entretien courant du foyer | 21,0 %              | 29,6 %             | 11,6 %        | 25,4 %        | 8,6 %         | 7,0 %         | 19,3 %           |
| <i>dont loyer</i>   | 60,8 %              | 39,1 %             | 4,4 %         | 2,5 %         | 9,7 %         | 4,7 %         | <i>nd</i>        |
| Santé   | 9,8 %               | 40,9 %             | 16,1 %        | 13,4 %        | 16,5 %        | 8,9 %         | 16,9 %           |
| Transports  | - 0,6 %             | - 6,3 %            | 8,5 %         | - 4,7 %       | 5,8 %         | - 4,0 %       | - 4,7 %          |
| Communications  | 32,6 %              | 76,6 %             | 36,0 %        | 37,4 %        | 35,3 %        | 24,5 %        | 11,9 %           |
| Loisirs et culture  | 40,7 %              | 35,1 %             | 16,6 %        | 14,1 %        | 14,5 %        | 13,7 %        | - 0,2 %          |
| Hôtellerie, café, restauration                            | 75,5 %              | 77,0 %             | 1,4 %         | 7,9 %         | 4,5 %         | 6,2 %         | 12,8 %           |
| Biens et services divers, y compris enseignement          | 29,1 %              | - 12,2 %           | 16,0 %        | 10,1 %        | 13,4 %        | 8,2 %         | 7,4 %            |
| <b>Ensemble</b>   | <b>30,8 %</b>       | <b>31,0 %</b>      | <b>15,8 %</b> | <b>13,8 %</b> | <b>13,7 %</b> | <b>8,9 %</b>  | <b>10,3 %</b>    |
| <i>dont biens</i>   | <b>39,4 %</b>       | <b>44,0 %</b>      | <b>20,6 %</b> | <b>19,2 %</b> | <b>17,2 %</b> | <b>13,3 %</b> | <b>14,9 %</b>    |
| <i>dont services</i>                                      | <b>23,1 %</b>       | <b>19,0 %</b>      | <b>10,5 %</b> | <b>7,5 %</b>  | <b>9,9 %</b>  | <b>3,8 %</b>  | <b><i>nd</i></b> |
| <i>dont services hors loyers</i>                          | <b>16,6 %</b>       | <b>16,3 %</b>      | <b>11,4 %</b> | <b>8,4 %</b>  | <b>9,8 %</b>  | <b>3,7 %</b>  | <b>5,4 %</b>     |

*nd*: non disponible

Source : Insee-ISPF, enquête de comparaison spatiale de prix 2022

FIG 1. Écarts de prix (Fisher) entre les territoires ultramarins et la France métropolitaine en 2010, 2015 et 2022



Source : Insee-ISPF, enquête de comparaison spatiale de prix 2022

## Sources et méthode

Les données présentées ici sont issues de l'enquête de comparaison spatiale des niveaux de prix à la consommation (ECSP) entre la France métropolitaine et les territoires ultramarins, réalisée en mars-avril 2022 par l'Insee, l'Isee en Nouvelle-Calédonie et l'ISPF en Polynésie française.

Pour permettre une comparaison dans le temps, cette enquête a lieu tous les cinq à sept ans (exceptionnellement pour cette édition, en raison de la crise sanitaire). L'opération a bénéficié du soutien financier de la direction générale des Outre-mer et d'Eurostat.

L'étude a pour objet de comparer les prix à la consommation entre la France métropolitaine et chaque territoire ultramarin. Cette comparaison porte sur l'ensemble des biens et services marchands consommés de manière significative par les ménages sur chaque couple de territoires comparés. Certains produits pas ou peu consommés en Outre-mer ne sont ainsi pas pris en compte tels que le fioul domestique, le gaz de ville ou les transports ferroviaires. Il en est de même pour certains produits (notamment alimentaires) consommés quasi exclusivement Outre-mer.

La comparaison porte sur l'ensemble des biens et services marchands consommés sur le territoire, à qualité équivalente. Les prix retenus sont ceux affichés, hors soldes et promotions.

Les rapports de prix moyens pour les différentes familles de produits sont agrégés au moyen de pondérations reflétant la structure de la consommation, des ménages de Polynésie française d'une part, et de France métropolitaine d'autre part. Ces pondérations sont cohérentes avec celles de l'indice des prix à la consommation. Elles ont été obtenues à partir de l'enquête Budget de famille 2015/2016 en Polynésie française. Les écarts de prix sont résumés par les indices de Laspeyres, Paasche et Fisher.

**Indice de Laspeyres** : Mesure la variation des dépenses de consommation d'un ménage de France métropolitaine (FM) s'il consommait son panier en Polynésie française plutôt qu'en France métropolitaine tout en conservant exactement ses habitudes de consommation métropolitaines. Les rapports de prix entre la Polynésie française et la France métropolitaine sont comparés avec le panier moyen métropolitain.

**Indice de Paasche** : Mesure la variation des dépenses de consommation d'un ménage polynésien consommant son panier en Polynésie française par rapport à une situation où il le consommerait en France métropolitaine (FM) en conservant exactement ses habitudes de consommation. Les rapports de prix entre la Polynésie française et la France métropolitaine sont comparés avec le panier moyen de la Polynésie française.

Afin de rendre compte de ces différences d'habitudes de consommation et de ne pas faire de choix normatif concernant une structure de consommation qui prédominerait, il est d'usage, comme pour les comparaisons internationales de prix, de calculer un **indice de type Fisher** qui donne une mesure synthétique de la différence de niveau de prix, en donnant un poids égal aux structures de consommation de chaque territoire. Il correspond ici à la moyenne géométrique (qui est plus appropriée pour la moyenne de pourcentages) des deux indices de rapport de prix (Laspeyres et Paasche), soit la racine carrée du produit des deux indices.

Pour la Polynésie française, l'indice de Fisher vaut  $\sqrt{1,438 \times 1,189} = 1,308$ , soit un écart synthétique de + 30,8 %.

Les prix à la consommation sont en moyenne 30,8 % plus chers en Polynésie française qu'en France métropolitaine.

## Bibliographie

- C. POMAREDE, ISEE - Synthèse n° 70 (septembre 2023)  
*En 2022, les prix en Nouvelle-Calédonie demeurent près d'un tiers plus élevés qu'en France métropolitaine*
- K. DUFOUR, M. MONZIOLS, Insee Première n° 1958 (juillet 2023)  
*En 2022, les prix restent plus élevés dans les DOM qu'en France métropolitaine, en particulier pour les produits alimentaires*
- O. CHAMPION, Points forts de la Polynésie française - Études n° 01 (Juin 2016) *La Polynésie française 39 % plus chère que la Métropole*
- Communauté européenne, OCDE, Eurostat Methodologies and Working papers (2012) *Eurostat - OECD Methodological Manual on Purchasing Power Parities*

|                                     |  |
|-------------------------------------|--|
| <b>Editeur</b>                      | Institut de la statistique de Polynésie française  |
| <b>Collection</b>                   | Points Etudes et Bilans  |
| <b>Numéro</b>                       | 1391   |
| <b>Auteurs de la publication</b>    | Florence BOULIOU, Nadine JOURDAN   |
| <b>Rédactrice en chef</b>           | Nadine RESNAY  |
| <b>Directrice de la publication</b> | Nadine JOURDAN   |
| <b>Dépot légal</b>                  | Octobre 2023   |
| <b>Informations</b>                 | Immeuble Uupa - 1 <sup>er</sup> étage<br>15 rue Edouard Ahnne<br>BP 395 - 98 713 Papeete Tahiti<br>Polynésie française |
| <b>Téléphone</b>                    | +689 40 47 34 34   |
| <b>Courriel</b>                     | ispf@ispf.pf   |
| <b>Copyright</b>                    | © ISPF, Papeete 2023<br>La reproduction est autorisée, sauf à des fins commerciales, si la source est mentionnée       |
| <b>ISSN</b>                         | 1247-7370  |

